

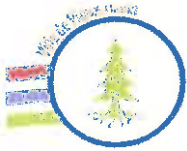


**VILLE DE VIEUX-THANN**

# **PROCES-VERBAL**

**de la séance du Conseil Municipal**

**DU 19 SEPTEMBRE 2018**



République Française  
Département du Haut-Rhin

Commune de VIEUX-THANN

**PROCES-VERBAL**  
**des délibérations du Conseil Municipal**  
**de VIEUX-THANN**

Séance ordinaire du 19 septembre 2018

L'an 2018 et le 19 septembre à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 14/09/2018 par Monsieur Daniel NEFF, Maire en exercice, qui a présidé la séance.

**Présents (18)** : M. NEFF Daniel, Maire, Mmes Catherine ALLIGNÉ, Monique ARNAULT, Mireille CHOJETZKI, Estelle GUGNON, Virginie HAGENMULLER, Sylvie NIMIS-WEYBRECHT, Solange SCHNEIDER, Viviane STOEHR, Marie-Brigitte WERMELINGER, MM. René GERBER, Raymond HAFFNER, Michel JOLLY, Philippe KLETHI, Thierry MURA, Jean-Claude SALLAND, François SCHERR, Jean-Marc SCHLEICHER.

**Procurations (2)** : Mme Suzanne BARZAGLI à M. le Maire et M. Paul HUG à Mme Marie-Brigitte WERMELINGER.

**Excusés (3)** : MM. Jean-Louis BIHR, Pascal GERBER et M. Bernard NIMIS.

\*\*\*\*\*

A 19 heures, **Monsieur le Maire** :

- **salue l'assemblée** ;
- **ouvre la séance** ;
- **donne lecture des procurations reçues** ;
- **constate** que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer ;
- **annonce** le retrait du point n°7 Attribution d'une subvention au profit de l'historial franco-allemand Hartmannswillerkopf car la CCTC a décidé de verser une somme globale de 1600 € pour ses 16 communes membres.

- 1 - **fixe l'ordre du jour comme suit** :

**SEANCE PUBLIQUE**



- POINT 1 :** **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2018 (M. LE MAIRE)**
- POINT 2 :** **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THANN-CERNAY (M. HAFFNER)**
- POINT 3 :** **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU SYNDICAT MIXTE THANN-CERNAY SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE COLLECTE ET DE GESTION DES DECHETS (MME GUGNON)**
- POINT 4 :** **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PACTE FISCAL ET FINANCIER AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THANN-CERNAY (M. LE MAIRE)**
- POINT 5 :** **DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU GERPLAN 2018 POUR LA RESTAURATION DE MURETS DE PIERRES SECHES EN FORET DE VIEUX-THANN (M. HAFFNER)**
- POINT 6 :** **CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DES MARCHES PUBLICS (M. LE MAIRE)**
- POINT 7 :** **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'HISTORIAL FRANCO-ALLEMAND HARTMANNSWILLERKOPF (M. SCHERR) (POINT RETIRE)**
- POINT 8 :** **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS (M. SCHERR)**
- POINT 9 :** **FIXATION DE TARIFS DE LOCATION DU MILLE-CLUB (M. KLETHI)**
- POINT 10 :** **PARTICIPATION POUR CONJOINT PAYANT AU REPAS DE NOËL DES AINES (M. LE MAIRE)**
- POINT 11 :** **ADHESION A LA CONVENTION DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION (M. LE MAIRE)**
- POINT 12 :** **AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC) (M. LE MAIRE)**

#### DECISIONS

#### DIVERS

- **2 désigne comme secrétaire de séance :** Mme Estelle GUGNON, adjointe au Maire, **et comme secrétaire auxiliaire de séance :** Mme Amélie SARA, attachée territoriale, assisté de Mme Mathilde LEGRAND, chargée de missions, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

#### **POINT N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2018**

(Réf. DE\_2018\_79)

Le PV a suscité des remarques de M. MURA concernant le point 6 « attribution d'une subvention au profit de l'association au plus haut Léo ». Il précise que le Hand Ball Club avait déjà, par le passé, organisé une manifestation à but humanitaire pour un autre enfant.

En point divers, il faisait part de trois remarques :



1. Remettre les panneaux « interdit aux motos et mobylettes à l'entrée du Mail,
2. Remettre les toutou net (poubelles plus sacs) dans le quartier des tilleuls,
3. Remettre le panneau interdiction de stationner dans le passage tilleuls Linden car une voiture stationne souvent alors que cette riveraine possède une place de stationnement chez elle et empêche donc les poussettes de passer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal modifié de la séance du 11 juillet 2018.

**POINT N° 2 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**THANN-CERNAY**

(Réf. DE\_2018\_80)

M. Raymond HAFFNER, conseiller délégué, présente, au conseil municipal, le rapport annuel d'activité 2017 de l'établissement intercommunal.

L'année 2017 a été marquée par :

- ❖ **Développement économique** : L'année 2017 a vu le démarrage de deux projets importants en soutien au développement économique : une étude d'aménagement concernant la ZI rue d'Aspach à Cernay confiée à CITIVIA ainsi que la réalisation d'un giratoire d'accès au Parc d'Activités pour un investissement de 500 000 €. Trois entreprises ont choisi le Parc d'Activités de Thann-Cernay pour leur implantation : Auto Pôle, Novafen et un cinéma chez vous.
- ❖ **Développement touristique** : en 2017, la subvention de fonctionnement versée à l'Office de tourisme a été de 366 975 €. Le nombre de visiteurs renseigné s'élève à 19 663 (+1143 par rapport à 2016). Les actions touristiques menées à ce titre sont nombreuses comme le Noël au Pays de Thann-Cernay, la mise en place d'un logiciel d'optimisation de la collecte des taxes de séjour et d'un programme d'accompagnement des prestataires touristiques. La communauté de communes a coordonné le programme des Journées Musicales 2017 et financé une communication unique pour les 6 communes organisatrices (12 groupes, 7 soirées, 1 apéro-concert). Enfin, elle participe au fonctionnement de la navette des crêtes pour faire découvrir les hauts chaumes et les ballons (392 personnes) ainsi que de la navette des neiges pour faire profiter les habitants des pistes du Markstein (1027 personnes).
- ❖ **Environnement** : La communauté de communes a délégué la compétence collecte et traitement des ordures ménagères au SMTC (Syndicat Mixte de Thann-Cernay) mais a conservé la facturation du service. En 2017, c'est 23 129,3 tonnes de déchets collectées soit 544,3 kg/habitant (575 kg dans le Haut-Rhin et 573 kg en France) Mise en place pour la 3<sup>ème</sup> fois consécutive du défi alsacien « au boulot, j'y vais à vélo » où les 11 agents inscrits ont parcouru 496.5 km évitant le rejet de 99,3kg équivalents de CO2.



2017 est également la 1<sup>ère</sup> année du fonctionnement de la Nav'Aide s'adressant aux personnes rencontrant des difficultés de déplacement. 4 199 personnes ont été prise en charge.

- ❖ **Habitat et accessibilité :** Le Plan Local de l'Habitat (PLH) a été arrêté le 24 juin 2017. La mission de coloriste-conseil a été reconduite. Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communautaires.
- ❖ **Équipement sportifs :** Le cabinet d'étude ADOC a été retenu pour assister la CCTC dans la définition du programme de la future piscine de Cernay et pour préparer le concours d'architecte et d'ingénierie. Le programme du nouvel équipement a ainsi pu être approuvé par le conseil de communauté. Le coût prévisionnel d'opération est fixé à 8,45 M € HT dont un coût prévisionnel de travaux de 6,5 M € HT. La CCTC gère aussi 2 gymnases avec une fréquentation de 120 000 passages. Il faut noter que les installations sportives bénéficient à 24 écoles, 4 collèges, 2 lycées et 18 associations.
- ❖ **Petite enfance et jeunesse :** En matière de petite enfance, l'action communautaire se décline en trois axes : l'accueil individuel au travers d'un Relais Parents Assistants Maternels, l'accueil collectif avec 4 structures présentes sur le territoire ainsi que le soutien aux lieux d'Accueil Enfants Parents.
- ❖ **Services techniques :** En matière d'eau et d'assainissement, la CCTC dispose d'une station d'épuration gérée sous forme de délégation de service public par SUEZ. Les travaux sur le secteur Cernay (anciennement CCCE) se font en régie et les travaux de l'ancienne CCPT se font en affermage avec la Lyonnaise des eaux (anciennement SOGEST).
- ❖ **Éclairage public :** Les travaux ont porté sur l'installation de 352 luminaires leds et 22 luminaires sodium haute pression sur plusieurs axes de la Communauté de Communes pour un coût total d'investissement de 572 546,96 € TTC.
- ❖ **Soutien aux associations :** Neuf chapiteaux, gérés par le Basket Club de Thann (réservation, transport, montage, démontage) sont mis à la disposition des associations tout au long de l'année. En 2017, 69 chapiteaux ont été loués à des associations du territoire pour un coût de 9 660 €.
- ❖ **Développement culturel :** La CCTC a élargi sa compétence culture au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et assure désormais l'organisation et le soutien de l'enseignement artistique spécialisé (école de musique) ainsi que l'aménagement et la gestion des lieux de diffusion culturelle.
- ❖ **Moyens humains et généraux :** La Communauté de Communes comptait fin 2017, 134 agents (contre 132 en 2016) dont 93 agents titulaires et 33 contractuels.
- ❖ **Finances :** le budget primitif consolidé est de l'ordre de 65 millions d'euros pour le budget principal et ses huit budgets annexes. La masse budgétaire du budget principal se monte à 48 millions d'euros, y compris la reprise des résultats et les restes à réaliser 2016. Il y a eu une nouvelle réduction des dépenses de fonctionnement des services d'environ 377 000 €. Le budget 2017 a conduit à mandater 26 675 000 € en dépenses de fonctionnement et 6 100 00 € en dépenses d'investissement. Le budget principal s'élève à 32,8 M €. Les budgets annexes s'élevaient à 10,8 million d'euros.



Concernant la fiscalité, les taux restent inchangés par rapport à 2016 alors que pour la première fois la dotation forfaitaire de l'Etat est devenue négative. La baisse du montant annuel de la DGF se chiffre à plus de 2 M €.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **prend acte** de la communication du rapport.

**POINT N° 3 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU SYNDICAT MIXTE THANN-CERNAY SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE COLLECTE ET DE GESTION DES DECHETS**

(Réf. DE\_2018\_81)

Mme Estelle GUGNON, adjointe, présente le rapport annuel du service de collecte et de gestion des déchets 2017 du syndicat mixte Thann-Cernay.

L'année 2017 a été marquée par :

- ✓ **Sensibilisation des salariés d'EPICEA et d'AGIR aux consignes de tri et à la réduction des déchets ;**
- ✓ **Formation Roule'ta'boule :** trois jours de formation de l'équipe du SMTC (chargés de mission et ambassadeurs du tri) aux techniques d'animation ;
- ✓ **Accompagnement de l'AFPA dans une démarche de développement durable :** réalisation et animations des ateliers etc. ;
- ✓ **Accompagnement du Centre Socio Culturel du Pays de Thann dans une démarche de développement durable :** ateliers, animations, projet de compostage, actions pour réduire les déchets etc. ;
- ✓ **Co-développement d'un réseau d'éco-jardiniers ;**
- ✓ **Accompagnement du lycée Kestner à la mise en place du tri :** affiches, sensibilisation du personnel, diagnostics déchets etc. ;
- ✓ **Démarche d'éco-exemplarité avec la CCTC :** enquête, distribution de kits « eco-exemplarité » aux agents, démarrage des diagnostics déchets sur les sites de la CCTC.

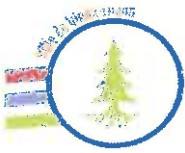
De manière générale, l'évolution des entrées en déchèterie est en baisse. En 2017, 8277 Vieux-Thannois se sont rendus à la déchetterie contre 8599 en 2016.

**Indicateurs financiers :**

- ✓ Dépenses de fonctionnement : **5 431 318 € TTC** contre 5 458 656 € TTC en 2016
- ✓ Recettes de fonctionnement : **5 651 236 € TTC** contre 5 754 185 € TTC en 2016

**23 1293 tonnes** de DMA (Déchets ménagers et assimilés) ont été collectées en 2017, soit un ratio de 544,3 kg par habitant. La quantité globale de DMA produite par chacun des habitants du territoire demeure très en dessous des quantités observées dans le Haut-Rhin et dans le reste de la France (575 et 573 kg/an/hab.).

- ✓ Dépenses d'investissement : **168 350 € TTC** contre 163 147 € TTC en 2016



- ✓ Recettes d'investissement : **114 518 € TTC** contre 218 217 € TTC en 2016

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **prend acte** de la communication du rapport.

**POINT N° 4 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PACTE FISCAL ET FINANCIER AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THANN-CERNAY**

(Réf. DE\_2018\_82)

M. le Maire explique que le Conseil de Communauté a approuvé le pacte fiscal et financier 2015-2020, ainsi que les modalités de versement par la Communauté de Communes des fonds de concours.

Les conseils municipaux de chacune des 16 communes-membres ont approuvé les conventions particulières.

Il est rappelé que les fonds de concours peuvent être affectés au financement d'opérations d'équipement ou au financement des dépenses de fonctionnement liées à des équipements existants.

Les demandes de fonds de concours présentées par les communes sont soumises au Bureau de la Communauté de Communes, en vue d'un versement éventuel d'acomptes à hauteur de 80% sur les aides correspondantes.

Il appartient au préalable au Conseil Municipal d'arrêter les opérations présentées au titre des demandes de fonds de concours liées au pacte.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **délibère** sur le tableau des opérations et leur plan de financement, se présentant comme suit :

**Fonds de concours section investissement - détail des opérations :**

<b><u>REFECTION DES RUE BERGER ANDRE ET CHARLES DE GAULLE</u></b> (rénovation du réseau d'assainissement d'eaux pluviales, travaux de génie civil pour réseau télécom et fibre, mise en souterrain des réseaux d'Orange)	
COUT TOTAL HORS TAXES ESTIMATIF DE L'OPERATION	286 600 €
SUBVENTIONS	0 €
PART FINANCEE PAR LA COMMUNE	143 300 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS SOLLICITE	143 300 €

**TRAVAUX A L'ECOLE LA SAPINETTE**

(désamiantage, réfection toiture, pose velux, crépi et peinture façade)

COUT TOTAL HORS TAXES ESTIMATIF DE L'OPERATION	110 900 €
PART FINANCEE PAR LA COMMUNE	55 450 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS SOLLICITE	55 450 €

**INSTALLATION D'UN SYSTEME DE RAFRAICHISSEMENT****ET AUVENT A LA SALLE SAINTE-ODILE**

COUT TOTAL HORS TAXES ESTIMATIF DE L'OPERATION	62 100 €
PART FINANCEE PAR LA COMMUNE	31 050 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS SOLLICITE	31 050 €

**MISE EN CONFORMITE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

(Conformité électrique, des chaufferies, des systèmes de sécurité incendie)

COUT TOTAL HORS TAXES ESTIMATIF DE L'OPERATION	30 000 €
PART FINANCEE PAR LA COMMUNE	15 000 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS SOLLICITE	15 000 €

**VEHICULES ET EQUIPEMENTS VEHICULES POUR LES SERVICES  
TECHNIQUES**

COUT TOTAL HORS TAXES ESTIMATIF DE L'OPERATION	23 900 €
PART FINANCEE PAR LA COMMUNE	11 950 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS SOLLICITE	11 950 €





<b><u>EQUIPEMENT POUR LE CIMETIERE</u></b>	
(vitrines, local poubelles, aménagement ossuaire, caveaux cinéraires)	
COUT TOTAL HORS TAXES ESTIMATIF DE L'OPERATION	18 500 €
PART FINANCEE PAR LA COMMUNE	9 250 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS SOLLICITE	9 250 €

<b><u>EQUIPEMENT POUR LES ESPACES VERTS</u></b>	
(Bacs à fleurs, suspensions réserves d'eau, poubelles, arbres d'ornement)	
COUT TOTAL HORS TAXES ESTIMATIF DE L'OPERATION	16 900 €
PART FINANCEE PAR LA COMMUNE	8 450 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS SOLLICITE	8 450 €

<b><u>MISE EN PLACE DE MUR DE SOUTÈNEMENT CHEMIN DES SAULES</u></b>	
(mur en L)	
COUT TOTAL HORS TAXES ESTIMATIF DE L'OPERATION	15 300 €
PART FINANCEE PAR LA COMMUNE	7 650 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS SOLLICITE	7 650 €

<b><u>MISE EN PLACE DE SERRURES ELECTRONIQUES, CONTROLE ACCES</u></b>	
COUT TOTAL HORS TAXES ESTIMATIF DE L'OPERATION	14 600 €
PART FINANCEE PAR LA COMMUNE	7 300 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS SOLLICITE	7 300 €

- **sollicite** de la Communauté de Communes, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier, l'attribution de fonds de concours de :
  - ✓ **143 300 € pour la réfection des rue Berger André et Charles de Gaulle,**
  - ✓ **55 450 € pour les travaux à l'école la Sapinette,**



- ✓ 31 050 € pour l'installation d'un système de rafraîchissement et auvent à la salle Sainte-Odile,
- ✓ 15 000 € pour la mise en conformité des bâtiments communaux,
- ✓ 11 950 € pour les véhicules et équipements véhicules pour les services techniques,
- ✓ 9 250 € d'équipement pour le cimetière,
- ✓ 8 450 € d'équipement pour les espaces verts,
- ✓ 7 650 € pour la mise en place de mur de soutènement chemin des Saules,
- ✓ 7 300 € pour la mise en place de serrures électroniques, contrôle accès.

Soit un total de demande de fonds de concours de **289 400 €** pour 578 800 € de dépenses.

**POINT N° 5 : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU GERPLAN 2018 POUR LA RESTAURATION DE MURETS DE PIERRES SECHES EN FORET DE VIEUX-THANN**

*(Réf. DE\_2018\_83)*

M. Raymond HAFFNER, conseiller délégué, explique que dans le cadre du GERPLAN 2018 de la Communauté de Communes (poursuite du programme 2017), un dossier doit être déposé pour le projet de restauration de murets de pierres sèches en forêt de Vieux-Thann.

La somme de 15 000€ TTC est inscrit au budget 2018. Le Département du Haut-Rhin subventionne le projet qui consiste à réaliser 20 mètres linéaires supplémentaires au coût de 610 € le mètre linéaire pour un montant total maximum de 12 500 € HT.

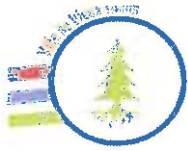
Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de poursuivre le projet ;
- **sollicite** les subventions afférentes ;
- **dit** que les crédits sont inscrits au BP 2018, chapitre 21, article 2113.

**POINT N° 6 : CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DES MARCHES PUBLICS**

*(Réf. DE\_2018\_84)*

M. le Maire expose que par délibération du 4 avril 2014, la Commission d'Appel d'Offres a été instituée. Composée de son président Monsieur le Maire et de ses membres titulaires (Mme Suzanne BARZAGLI, MM. Jean-Claude SALLAND - Thierry MURA) et suppléants (Mme Viviane STOEHR - MM. Philippe KLETHI - Bernard NIMIS), elle est chargée d'attribuer les marchés publics de la collectivité.



Depuis l'entrée en vigueur du nouveau régime des marchés publics au 1er avril 2016, la CAO n'exerce plus désormais que deux compétences expressément désignées par les textes :

- Elle choisit le titulaire du marché, lorsque la valeur estimée hors taxe du marché est égale ou supérieure aux seuils européens,
- Elle est chargée d'émettre un avis sur les avenants entraînant une augmentation de plus de 5% du montant global du marché, lorsque ce marché a été préalablement attribué par elle.

La CAO actuelle n'est donc pas compétente pour attribuer les marchés pouvant être passés selon une procédure adaptée quelle que soit la valeur estimée du besoin, au risque de voir la procédure devenir irrégulière.

Afin d'éviter toute confusion pour les marchés à procédure adaptée transmis au contrôle de légalité et en vue d'associer les élus qui le souhaitent à la réalisation de divers projets, tels que le réaménagement de la mairie, les illuminations de Noël, l'aménagement de voirie, il est proposé la création d'une commission des marchés publics à procédure adaptée, chargée de donner un avis sur les marchés à procédure adaptée.

Cette commission peut se composer de membres permanents et adjoindre les élus en fonction de leurs centres d'intérêt et délégations (trois élus).

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

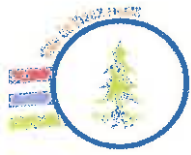
- **crée** une commission des marchés publics dont la composition est identique à la Commission d'Appel d'Offres,
- **associe** les différentes commissions municipales existantes aux décisions à prendre en fonctions des projets ;
- **désigne** les élus des dites commissions municipales et notamment Mme Viviane STOHR, MM. René GERBER et Philippe KLETHI.

#### **POINT N° 7 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'HISTORIAL FRANCO-ALLEMAND HARTMANNSWILLERKOPF**

Point retiré de l'ordre du jour.

#### **POINT N° 8 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS** (Réf. DE\_2018\_85)

M. François SCHERR, adjoint, explique que depuis de nombreuses années, la commune encourage et soutient la vie associative, ses bénévoles, l'encadrement, les animateurs et les adhérents qui partagent des passions, des loisirs, développent la pratique sportive ou encore exercent des missions d'intérêt public.



La commune met à disposition des installations, des équipements, des infrastructures ; prend en charge à travers le budget communal les fluides, l'entretien, la maintenance et porte attention aux demandes formulées concernant l'intervention des services techniques.

La commune alloue aussi, depuis des années des subventions pour le fonctionnement des associations qui la sollicite en lui adressant un dossier complet dans les délais impartis.

Toutefois, depuis des années, des réflexions sont menées pour définir des critères à l'instar d'autres communes car il s'agit de fonds publics.

Les critères adoptés le 25 avril 2018 à la quasi-unanimité par le Conseil Municipal (une voix contre) visent à inciter les associations à accroître le nombre d'adhérents, à initier de nouvelles activités qui peuvent également augmenter l'autofinancement, promouvoir notre ville, obtenir des résultats positifs, en particulier dans le domaine sportif.

En outre, il est souhaité davantage d'implication dans l'animation de la ville, ainsi qu'une participation accrue à l'occasion des événements organisés à Vieux-Thann.

Ces critères validés en 2018, s'appliquent aux activités de 2017. Le Conseil Municipal a mandaté la commission Vie Associative de les mettre en œuvre et de les traduire en montants.

Elle s'est réunie à deux reprises le 19 juin 2018 et le 30 août 2018 pour examiner les demandes, appliquer les critères, mais aussi tenir compte des réalités du terrain, du vécu des associations en 2017 et du contexte local.

Il a fallu moduler les critères pour ne pas impacter négativement les finances des associations et tenir compte, plus particulièrement, des clubs sportifs qui ont des besoins plus conséquents (licences, assurances, déplacements) que d'autres et qui sollicitent la reconduction des montants antérieurs.

Les critères constituent un signal, un cadre dont les associations devront tenir compte.

Après délibération le Conseil Municipal :

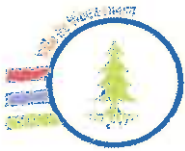
Mme Sylvie NIMIS-WEYBRECHT et M. François SCHERR quittent la séance à 19h43 au moment du vote.

**14 voix pour :** M. NEFF Daniel, Maire, Mmes Catherine ALLIGNÉ, Monique ARNAULT, Mireille CHOJETZKI, Solange SCHNEIDER, Marie-Brigitte WERMELINGER, MM. René GERBER, Raymond HAFFNER, M. Paul HUG, procuration à Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, Michel JOLLY, Philippe KLETHI, Thierry MURA, Jean-Claude SALLAND, Jean-Marc SCHLEICHER.

**3 voix contre :** Mmes Suzanne BARZAGLI, procuration à M. Daniel NEFF, Virginie HAGENMULLER et Viviane STOEHR.

**1 abstention :** Mme Estelle GUGNON.

- **attribue** les subventions suivantes :



Associations	Montant versé en 2017	2018
Club des jeunes et Foyer de la Culture	1 000 €	1 000 €
Tennis Loisirs	450 €	600 €
Etoile 78	400 €	<b>Pas de demande</b>
Loisirs et Amitiés	1 100 €	1 100 €
La Tortue	300 €	<b>Pas de demande</b>
Club ornithologique de Vieux-Thann	400 €	400 €
Pétanque de la Thur	400 €	600 €
Chorale Sainte Cécile	600 €	600 €
Musique Municipale de Vieux-Thann	2 500 €	2 500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 300 €	2 300 €
Foot Loisirs Vétérans	Pas de demande	400 €
Vitha Gym	300 €	300 €
ASBLANC	8 000 €	<b>8 000 € (dont 3 500 € déjà perçu)</b>
Handball Club	1 000 €	1 200 €
Volley Club	1 400 €	1 600 €
Cercle Culturel Sportif Union	4 700 €	4 700 €
UNC	650 €	650 €
Association des Donneurs de Sang	800 €	800 €
Club Vosgien de Thann	400 €	550 €
<b>Total</b>	<b>26 700 €</b>	<b>27 300 €</b>

- **dit** que les crédits seront prélevés au Budget Primitif 2018, chapitre 011, article 6574.



M. Raymond HAFFNER, conseiller délégué, demande, qu'à l'instar du Club ornithologique, le club pétanque de la Thur se dénomme pétanque de Vieux-Thann.

M. François SCHERR, adjoint, répond à M. Thierry MURA, conseiller municipal, qui s'étonne de l'augmentation de la subvention du club de pétanque, que cela s'explique par la mise en œuvre des critères et notamment du fait des nombreuses manifestations organisées par le club.

Il rappelle, tout comme M. le Maire, que la subvention de fonctionnement n'est pas un acquis pour les associations mais une reconnaissance pour celles qui s'impliquent.

M. Michel JOLLY, adjoint, se questionne sur les montants proposés qui sont sensiblement les mêmes que l'an passé. Les critères n'ont pas été appliqués à la lettre selon lui. Il convient de soutenir les associations en approuvant les subventions proposées.

M. René GERBER, conseiller municipal, explique que l'application stricte des critères pourrait fragiliser la trésorerie des associations sportives. La commission Vie Associative a modulé les critères pour ne pénaliser aucune association. Il souligne que l'implication dans la vie locale constitue un critère pertinent qui permet de valoriser les associations et en particulier les sportives telles que le Handball et du Volley Club qui ont fait une belle saison.

#### **POINT N° 9 : FIXATION DE TARIFS DE LOCATION DU MILLE-CLUB**

(Réf. DE\_2018\_86)

M. Philippe KLETHI, conseiller délégué, indique que le conseil municipal a voté, le 28 mars 2018, les tarifs concernant la location du Mille-Club (50 à 80 personnes), à savoir 150 € + caution de 500 €.

Il convient désormais d'affiner les montants comme suit :

Type de location	Week-end	Jour semaine	Autres tarifs (membres...)
Mille-Club	150 €	80 €	40 €

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **fixe** les tarifs comme énoncés dessus ;
- **dit** que les recettes seront inscrites sur le compte 752 « revenus des immeubles ».

**POINT N° 10 : PARTICIPATION POUR CONJOINT PAYANT AU REPAS DE NOËL DES AINÉS***(Réf. DE\_2018\_87)*

M. le Maire explique qu'il convient de fixer le tarif de la participation pour conjoint payant pour la fête de Noël des Aînés qui se déroulera le dimanche 9 décembre 2018 à la salle polyvalente.

Les personnes âgées de **67 ans et plus** résidant à Vieux-Thann sont invitées par la commune. Tout autre accompagnateur est « conjoint payant ».

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **fixe** le tarif à 26 euros.

**POINT N° 11 : ADHESION A LA CONVENTION DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION***(Réf. DE\_2018\_88)*

M. le Maire expose que depuis le *décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011*, les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents. **La complémentaire prévoyance permet un maintien de salaire en cas de congés de maladie ordinaire après les 3 mois en plein traitement, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie, mise à la retraite pour invalidité etc.**

En bénéficie tous les agents de la collectivité quel que soit leur statut, fonctionnaires, contractuels de droit public ou de droit privé.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a souscrit au 1<sup>er</sup> janvier 2013 une convention de participation en Prévoyance à laquelle il a associé les collectivités et établissements publics du département. Cette convention va arriver à échéance le 31 décembre 2018. Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin, en séance du 20 novembre 2017 a décidé de mettre en place une nouvelle convention de participation mutualisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Lors du conseil municipal du 28 février 2018, les conseillers ont voté l'adhésion à la procédure initiée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin en vue d'une mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation en prévoyance pour le personnel communal pour un montant de 140 € par an et par agent.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;



**VU** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**VU** la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 28 février 2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

**VU** l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

**VU** la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

### **DECIDE**

**Article 1 : d'accorder** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

**Article 2 : de fixer** le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 140 € par an et par agent.

**Article 3 : d'adhérer** à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

**Article 4 : d'autoriser** le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.



**POINT N° 12 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)**

(Réf. DE\_2018\_89)

M. le Maire, explique que depuis janvier 2018, les contrats aidés se sont transformés en parcours emploi compétences (PEC).

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le **trptyque emploi-formation-accompagnement** : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi.

C'est dans ce cadre que la commune souhaite poursuivre avec un agent recruté en CDD en avril 2018 au sein des services techniques, suite à un départ.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement vers l'emploi. Ce contrat aidé est un **CDD d'un an**, avec promesse d'embauche après la période de stage, permet à la commune de recevoir de la part de la mission locale 50% du salaire sur la base de 20h.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de créer un poste de d'adjoint technique à compter du 24 septembre 2018 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » ;
- **précise** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, avec promesse d'embauche après la période de stage ;
- **précise** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine après prise de RTT ;
- **indique** que sa rémunération s'effectuera par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial, indice brut : 347 – majoré 325 ;
- **autorise** le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

**POINT 13 : DECISIONS**

(Réf. DE\_2018\_90)

Le Conseil Municipal est invité :

**à entériner les décisions** prises par Monsieur le Maire, dans le cadre des délégations données par délibérations du Conseil Municipal **en date du 20 juin 2014**, aux termes des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

- Décision n° 15/18 : Décision portant attribution du marché « Remplacement d'une couverture en tuiles par une couverture en bac métallique sur l'école maternelle La Sapinette » à l'entreprise JAID SARL à 68350 DIDENHEIM pour un montant de 46 000.00 € HT soit 55 200.00 € TTC.



- Décision n° 16/18 : Décision portant attribution du marché « Marché de travaux pour les rues Berger André et Charles de Gaulle » :
  - ✓ lot n°1 « Assainissement EU/EP – AEP » à la société LINGELHELD TP SAS à 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE, pour son offre négociée d'un montant de 415 274,52€ H.T soit 498 329,42€ T.T.C.
  - ✓ lot n°2 « Réseaux secs » à la société CREATIV TP à 68850 STAFFELFELDEN, pour son offre d'un montant de 22 990,00€ H.T soit 27 588,00€ T.T.C.

### **Décisions concernant les concessions au cimetière**

- Accord pour le renouvellement au nom de la famille ESTERMANN de la concession de tombe, pour quinze ans, à compter du 26 juillet 2018.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire évoque les points suivants :

- concernant la Filature, l'opération est maintenant parfaitement engagée et avance toujours plus concrètement.
- la commune s'est vue accordée une subvention au titre du FIPD de 55 000 € pour la vidéo protection. Le Préfet demande à la commune de commencer rapidement les travaux.
- l'enquête publique concernant le barreau routier est en cours. La concertation portant sur les études d'Avant-Projet sera clôturée par une réunion publique le mercredi 26 septembre 2018 à la salle Ste-Odile.

M. Philippe KLETHI, conseiller délégué, évoque que les travaux Rues Berger André et Charles de Gaulle débutent le 25 septembre 2018. Les entreprises sélectionnées par la collectivité, s'occuperont d'abord de la rue Berger André puis, de la rue Charles de Gaulle, pour éviter de grosses perturbations de circulation routière dans le secteur. La circulation sera interdite de 7h00 à 17h30 mais ouverte au public en dehors de ces tranches horaires et le week-end. En revanche, tout stationnement y est strictement interdit pour ne pas gêner l'avancée du chantier et pour permettre les interventions d'urgence, en cas de nécessité Deux points de collecte des ordures ménagères avec des conteneurs de grands volumes sont prévus pendant toute la durée des travaux, rue Berger André et rue du Stade.

### **Prochain Conseil municipal le 31 octobre 2018.**

*Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les participants et lève la séance à 20h00 heures.*

\*\*\*\*\*

La secrétaire

  
Estelle GUGNON ✓